

Procès verbal
Conseil Municipal du jeudi 7 mars 2019 à 20h30

1) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

 **Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un immeuble sis 300 rue de Pont appartenant à LM Habitat
- Un terrain sis 803 rue de la Poirie appartenant à Madame Grosdemange Micheline
- Un immeuble sis 261 rue de la Proye appartenant à François Solange

 **Subvention notifiée**

Le Conseil Régional attribue 200 000 euros pour la construction de l'Espace Culturel

Le Conseil Départemental attribue 278 000 euros pour la construction de l'Espace Culturel.

Une remarque a été faite quant aux montants des travaux de la salle qui n'apparaissent pas sur le panneau du chantier : cela sera mentionné dès que possible.

2) Délibérations

 **Libertés publiques**

Motion de l'Amv

L'association des Maires sollicite le soutien des communes en ce qui concerne une résolution générale qui rassemble les préoccupations et les propositions faites au Gouvernement et au Président de la République. (Envoyée par mail)

Le Conseil Municipal par 17 voix et une abstention délibère en faveur de cette motion.

 **Finances locales**

Budgets communaux

(Jean Mansouri)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 mars en réunion de travail pour préparer notamment les sujets ci-dessous, aussi il doit maintenant procéder aux votes des différents actes financiers de la collectivité (documents donnés lors de la réunion du 4 mars).

- Vote du CA 2018 pour tous les budgets communaux (Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au
- Approbation des comptes de gestion du receveur municipal
- Affectation des résultats et reversement des excédents
- Vote des participations syndicales et subventions 2019
- Votes des tarifs communaux de toutes natures
- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote des Budgets Primitifs 2019

Le Conseil adopte les comptes administratifs et les bilans annuels à l'unanimité par votes successifs pour l'exercice 2018 :

- comptes administratifs
- compte de gestion du receveur municipal
- affectation des résultats

Le montant des participations syndicales s'élevant à 84087.10 € est voté à l'unanimité.

Le montant des subventions accordées soit 19650 € est voté à l'unanimité. Pour la subvention de 1000 € à Accord Agri, Laurent François ne prend pas part aux votes.

Une subvention exceptionnelle de 1800 € est votée à l'unanimité pour l'école primaire (voyage à Paris des CM1 et CM2).

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs proposés. Ils sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal n'applique aucune augmentation des taux. Les taux des taxes sont votés à l'unanimité. Les budgets primitifs sont votés à l'unanimité.

Sivius

(Catherine Louis)

Le Conseil Municipal doit se prononcer quant à la fiscalisation de la contribution ou de sa prise en charge sous forme de participation, pour information les années précédentes le Conseil Municipal avait refusé la fiscalisation. (la participation 2018 était de 6117.23 euros).

Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour une participation.



Domaine et Patrimoine

Approbation rapport de l'eau et de l'assainissement

(Madame Louis)

Communication du rapport de l'eau et de l'assainissement. Toutes les données seront visibles sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (document envoyé par mail)

En 2018 la commune de Dommartin a consommé 113 363 M3 dont 1193 m3 ont été achetée à la commune de Vecoux. La consommation est en baisse de 4000M3. Le rendement est de 80.66 %.

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport de l'eau et de l'assainissement.

Renouvellement bail précaire Sarl Perry :

(Catherine Louis)

La Sarl Perry sollicite le renouvellement de son bail précaire pour le local sis rue du Cuchot, aussi le Conseil Municipal doit donner son accord pour cette prolongation. Le loyer actuel est de 150 euros.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le renouvellement de son bail d'un montant de 150 €.

Echange de terrain avec le SIAHR

(Catherine Louis)

Le Conseil Municipal doit délibérer sur une vente et un échange de terrains avec le SIAHR (cf commission urbanisme)

L'échange de terrains avec le SIAHR est accepté à l'unanimité ainsi que l'achat de la partie de terrain du poste des Bourguignons pour l'euro symbolique. Les frais seront à la charge du SIARH.

Don de terrain

(Catherine Louis)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur un don d'une parcelle AI 148 d'une contenance de 85m² proposé par Madame Pierrel Quirin. (cf commission urbanisme).

Le Conseil Municipal accepte le don de la parcelle sur laquelle il y a un boîtier électrique d'éclairage public.

Renouvellement de l'engagement PEFC

(Bruno Dervaux)

La commune est engagée dans la promotion de gestion durable de la forêt (PEFC) et cet engagement de 5 ans arrive à échéance aussi le Conseil Municipal doit décider de son renouvellement éventuel. Le coût pour 5 ans est de 0.65 euros par hectare et pour 5 ans.

Le Conseil renouvelle à l'unanimité l'engagement dans la promotion de gestion durable de la forêt (PEEC). Le coût pour 5 ans est de 0.65 € par hectare. Ce label concerne 1087 hectares.

- **Affaires scolaires** : Le voyage des CM1 et CM2 (49 enfants) sera financé par la subvention exceptionnelle de 1800 €, par couleur récré, la coopérative scolaire, les ventes de chocolats et de l'organisation d'un bal folk. Les encadrants pour le voyage sont Mme Diot et Mme Le Bot.
- **Conseil Municipal des enfants** : Le vendredi 18 janvier les enfants du CME se sont réunis pour déterminer les 4 gagnants des maisons illuminées. La boum du 2 mars fut un vif succès auprès des jeunes venus en nombre. 40 jeunes étaient présents.
- **Points travaux** :
 - La fibre : La société Losange informe que les travaux seront réalisés dans les temps (durée prévue de 8 à 14 mois). Les premiers connectés le seront en septembre 2019.
 - Monuments aux morts : des travaux de réfection seront effectués par les employés communaux.
 - Eclairage public : la diminution des heures d'éclairage public a fait diminuer la facture de 4683€.
 - Crépi de l'église : l'entreprise Bové effectuera des travaux de réparation sur le crépi d'un montant de 2380 €, à cause du gel qui a endommagé les corniches sur lesquelles ont été posés les pics à pigeons.
 - Escalier de la salle des fêtes : la mise aux normes est prévue par l'entreprise Séguin dès que le pont du Cèdre sera terminé.
 - Espace Culturel : les travaux suivent leur cours.
- Réunion Siah : Pour les ANC2 les travaux vont commencer en mars.
- Monsieur Demangel informe que l'entreprise qui a posé les fenêtres de la salle des fêtes est en liquidation judiciaire.
- **Date prévisionnelle des prochaines réunions de Conseil Municipal : 6 juin 2019**
- Questions diverses

Tous les dossiers portés à l'ordre du jour sont consultables au secrétariat de la mairie.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT,
Le Maire, Catherine Louis